

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B25-BF

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2021 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

CONSIDERANT que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2021, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B25-BF

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2021 (rapport joint).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne



Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B25-BF

Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2021

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Historique et missions

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au mois d'avril 2021, la SAE de l'Aude était composée de trois unités : Narbonne, Carcassonne et Villeneuve minervois. Suite au CTP d'avril 2021, la collectivité a fait le choix de territorialiser la SAE sur deux Unité EST (Narbonne) et OUEST (Carcassonne et Villeneuve Minervois).

La nouvelle organisation a pour vocation de contribuer à l'harmonisation progressive des pratiques et des outils tout en prenant en compte les spécificités des territoires. Elle a aussi pour vocation lorsque cela sera nécessaire, de favoriser différentes sortes de mutualisation (actions, logistique, réflexions...).

ORGANISATION TERRITORIALE



Le Service de la SAE de l'Aude est un service non personnalisé du Département, rattaché à la Direction Enfance-Famille de la Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines, chargé d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités EST et OUEST de la SAE de l'Aude sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La SAE assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelable par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Mineurs Non accompagnés (MNA).

1. Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes « *privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* », ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements. Courant 2021 l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés a été délégué au secteur associatif.

2. L'observation et l'évaluation à la SAE :

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

3. L'orientation des mineurs à partir de la SAE :

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des MDS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance

En plus d'une réorganisation territorialisée, de la validation du projet de service lors du CTP d'Avril 2021, l'année 2021 a encore été une année complexe, marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la COVID 19. Comme en 2020, la SAE de l'Aude a dû s'adapter aux confinements, au couvre-feu, aux gestes barrières, aux tests PCR, au port du masque.

Durant toute cette longue période, les agents de la SAE de l'Aude ont réussi à maintenir une qualité de service public à destination des mineurs accueillis.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents de la Collectivité que la mission d'accueil d'urgence pour mineurs a pu être maintenue.

Réalisations 2021 :

Au cours de l'année 2021, la SAE de l'Aude a été confrontée à la nécessité de répondre à des besoins d'accueil en urgence nombreux, complexes et avec une évolution du profil des mineurs accueillis, et des contraintes :

- La nécessité de répondre en urgence à l'accueil de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples, a conduit la SAE à ouvrir un site de JBS sur l'Unité EST ;
- La période de confinement a eu pour conséquence de freiner les orientations, et une augmentation des durées de prise en charge ;
- La SAE a été confrontée à des difficultés de fonctionnement, en particulier sur Carcassonne, liées notamment à des problématiques de recrutement et bâtimentaires ;
- La vacance du poste de chef de service départemental de la SAE de l'Aude,

1. Poursuite de la structuration de l'encadrement de la SAE

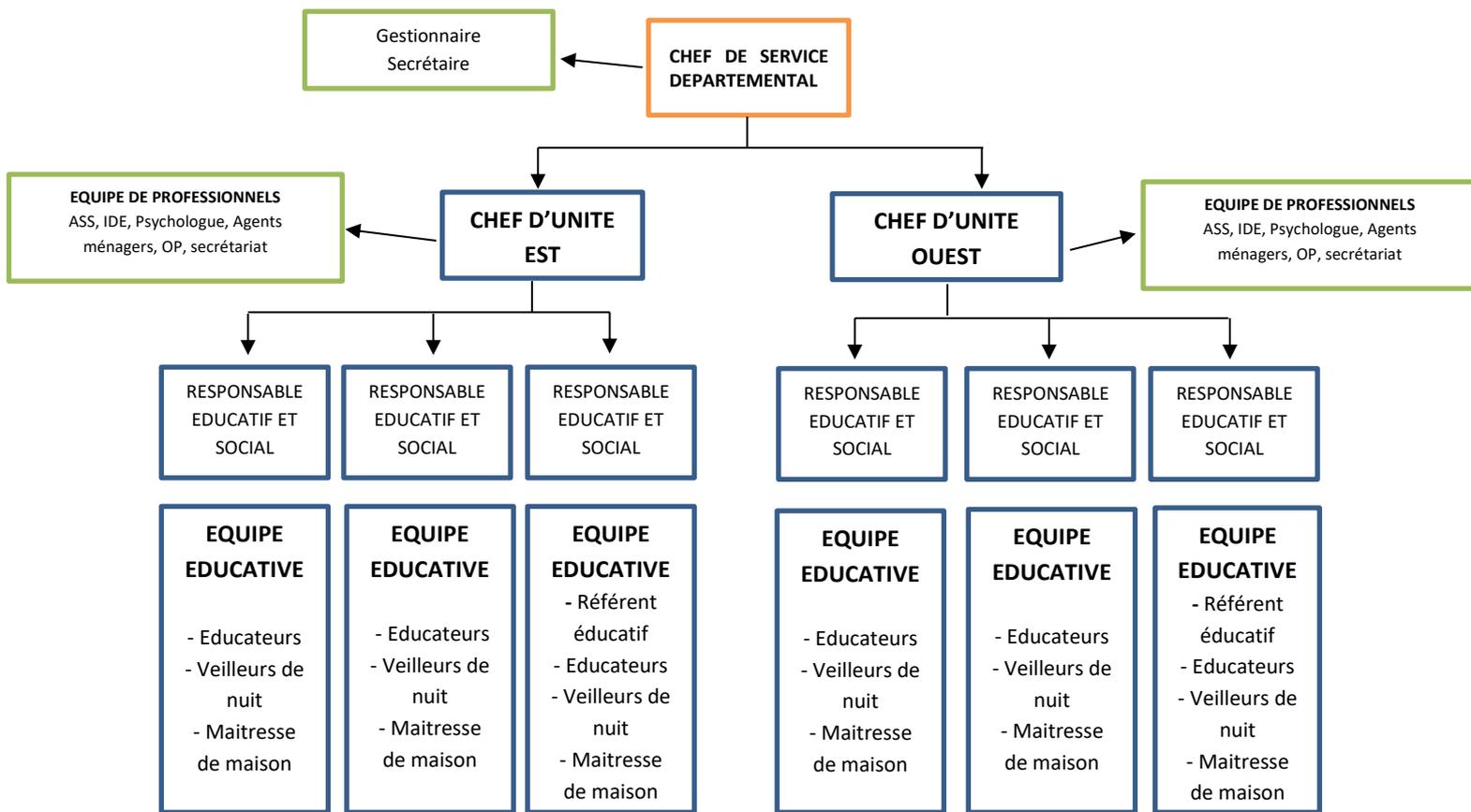
L'idée première reste de centrer la SAE de l'Aude sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique. Pour ce faire le service s'est doté d'une nouvelle gouvernance, fondée sur 3 niveaux d'encadrement, correspondant chacun à un positionnement distinct au sein de l'organisation en termes de gestion d'équipe et de projet, de poids sur les décisions qu'elles soient d'ordre stratégique ou opérationnel, de périmètre d'intervention.

L'organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes, etc...),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).

Organigramme SAE de l'Aude



Encadrement et accompagnement de proximité des agents de la SAE de l'Aude

Comme annoncé en 2020, une réflexion départementale a été menée en 2021 sur la transformation des postes de conseillers techniques en postes de responsable éducatif et social. En effet, au regard du nombre d'agents par unité, il apparaissait nécessaire que la position de ces professionnels qui assurent un encadrement de proximité évolue d'un rôle fonctionnel à un rôle hiérarchique, notamment envers les métiers éducatifs et sociaux. Cette évolution participe également à l'objectif de garantir à chaque agent un entretien professionnel réalisé, conformément

à la réforme au 1^{er} janvier 2021 de la Fonction Publique Hospitalière, notamment dans sa ligne managériale, qui supprime la notation au profit de l'évaluation par entretien professionnel.

Plus précisément les missions des responsables éducatif et social (ex-CT) communes sont de :

- développer un accompagnement et un encadrement de proximité des professionnels dans leurs pratiques éducatives,
- participer à l'analyse des besoins des enfants,
- suivre les organisations des plannings de leur site, heures des professionnels relatifs à la FPH
- d'évaluer les agents éducatifs rattachés à leur site,
- proposer des adaptations dans les réponses amenées,
- contribuer à la cohérence des différentes interventions au sein de l'équipe,
- participer aux instances professionnelles pour l'enfant,
- fluidifier la diffusion d'information pluridisciplinaire avec les partenaires,
- contribuer à la continuité du service notamment à travers la réalisation d'astreintes
- valider des différents rapports.

2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.

Dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

Depuis le CTP du 20 juin 2019, la Direction Enfance-Famille et la Structure Accueil Enfance ont en effet poursuivi les travaux d'élaboration du projet de service de la SAE. Ce document, validé lors du CTP d'Avril 2021, fait partie des obligations de la loi du 2 janvier 2002 pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF).

L'objectif du projet de service a été de repositionner les missions de la SAE dans le cadre principalement de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans. Ce travail a constitué également une occasion précieuse de réfléchir à l'action menée et à leur fonctionnement. C'est dans cette perspective qu'elle a été conçue par le Département de l'Aude.

2.1 Une évolution forte de l'action et de la structure

Le travail mené par le dispositif Structure d'Accueil d'urgence du département de l'Aude a connu une évolution importante découlant de l'accueil massif de Mineurs Non Accompagnés à partir de 2013. Ce phénomène a généré une forme de désorganisation tant pour l'accueil d'urgence des situations relevant de la protection de l'enfance que pour les professionnels concernés qui ont dû faire face à ces accueils dans des conditions difficiles.

Ces constats ont incité le Département de l'Aude à engager un travail important de restructuration du dispositif d'accueil d'urgence, à partir de décisions de l'exécutif qui visaient à :

- Faire évoluer le dispositif global à destination des MNA en recentrant le travail sur le premier accueil et en organisant la mise à l'abri via un appel à projets à destination des associations ;
- Faire évoluer le plateau technique avec la mise en place d'équipes titulaires dédiées et à partir d'une dynamique de recrutement ;
- Structurer plusieurs évolutions de l'organisation de travail présentées dans différents CTP (organisation du temps de travail, évolution de l'encadrement...) ;
- Mettre en place une démarche de projet de service (marché confié au cabinet CRESS) pour accompagner la démarche de réflexion des équipes et de projection des évolutions nécessaires ;
- Engager une réflexion sur le bâti pour améliorer l'accueil proposé, selon des perspectives qui seront développées.

Le projet de service de la SAE définit ainsi une organisation consolidée de la structure, avec des objectifs et un plan d'action qui porteront la dynamique les prochaines années.

2.2 - Une démarche participative

La démarche de projet de service a fait l'objet de validations par un comité de pilotage institutionnel et a été structurée avec un groupe projet composé de nombreux professionnels des différentes unités. Ce sont au total plus de 150 agents de la collectivité qui ont participé à l'élaboration du projet de Service.

Ainsi, le travail mené avec l'ensemble des professionnels du service par le cabinet CRESS a permis de réaliser :

- une analyse collective de la situation de la structure dans une phase d'état des lieux qui a permis de rencontrer et de mobiliser toutes les équipes et différents partenaires proches et dont les principaux éléments sont présentés dans ce chapitre ;
- un questionnement de jeunes et de familles, qui même s'il est resté limité, a permis de percevoir leur expérience dans le dispositif et de mieux comprendre leurs attentes au regard du dispositif ;
- une réflexion aux évolutions souhaitables dans un travail de production du projet, mené avec les professionnels des différentes unités au sein de 6 groupes de travail.

Tout au long de la démarche, une information sur le déroulement de la démarche de projet a été donnée aux équipes par le biais d'un journal diffusé par la Direction Enfance Famille.

2.3 - Un travail commun avec les MDS et les groupements

Pour compléter la réflexion, un groupe de travail a été mis en place entre SAE, MDS et groupements pour affiner la répartition des rôles tout au long du parcours de l'enfant au sein de la SAE. Ce travail qui a été engagé début 2020 et s'est développé sur le reste de l'année (du fait de la pandémie) a permis de faire émerger des propositions pour établir une répartition et une complémentarité des rôles ayant pour objectifs de :

- faciliter la dynamique de parcours des jeunes admis à la SAE et de limiter les difficultés qui naissent parfois de la complexité des coordinations ;
- rendre plus lisible les responsabilités pour les parents et les jeunes ;
- prendre en compte l'expertise de la SAE et sa connaissance au quotidien de l'enfant et du jeune ;

- clarifier les articulations entre les nombreux interlocuteurs à partir de principes clairs
- préciser les règles de la nécessaire articulation entre SAE et MDS dans toutes les étapes du parcours.

Ce travail d'articulation entre les différents acteurs se poursuivra courant 2022.

2.4 - Le site des J.B.S.

La villa JBS de l'unité EST de la SAE de l'Aude a été mise en œuvre suite au CTP du mois d'Avril 2021. La villa des « Amarats » dispose de 4 places.

Les jeunes relevant de ce site, présente un parcours de rupture important sur le plan social et familial mais aussi et surtout au sein de l'ASE. Tous présentent des troubles de l'attachement et une confiance en l'adulte qui n'est que partielle voire nulle en raison de carences affectives et éducatives majeures. C'est pourquoi la grande majorité d'entre eux rencontre des problématiques multiples : troubles du comportement, conduites à risques par les fugues, la consommation de produits stupéfiants et/ou d'alcool, des TS, des hospitalisations liées à des troubles psychiatriques, etc. Victimes de violences psychiques et/ou physiques et/ou sexuelles, ils peuvent également être agresseur eux-mêmes. Ils sont accueillis sur le site JBS pour une période longue, pouvant aller, pour certains, au-delà de la majorité.

Les objectifs principaux de prise en charge, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, sont identifiables sur cinq axes majeurs : stopper le phénomène de rupture chronique et proposer un lieu ressource ; élaborer des stratégies de prise en charge individuelles en sortant du collectif pour alléger les jeunes du « poids » institutionnel ; favoriser l'intégration sociale ; bâtir un projet scolaire et/ou professionnel ; permettre un accès aux soins régulier.

En définitive, il s'agit ici de proposer la construction d'un projet de vie individualisé et personnalisé, pour chacun des jeunes accueillis, où la dimension affective avec des adultes repérants est primordiale afin de restaurer des liens de confiance et permettre une projection positive. Ce type de prise en charge demande du temps, de la réactivité, de la disponibilité, de la créativité et de l'innovation tant en termes d'organisation que de prise en charge quotidienne auprès des enfants et des jeunes accueillis.

Pour synthétiser, la mise en œuvre du site JBS a vocation à créer des « milieux proches », afin de tenter de réconcilier les jeunes avec le monde en leur offrant des possibilités d'expériences, de relations humaines, de découvertes. Il ne s'agit ni d'améliorer un milieu social profondément inique ni de créer un lieu artificiel et un « ghetto rééducatif ». Le traitement des différentes difficultés rencontrées par les usagers, trouve sa juste mesure dans des tentatives de changement du « social ». Aussi un « lieu proche » ne doit s'inscrire que par une expérience militante propre à la création de nouveaux rapports sociaux.

3. Les modalités d'accueil :

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

4. Les capacités théoriques d'accueil

SAE DE L'AUDE

Chef de service départemental
Gestionnaire/ Secréariat

Synthèse :

48 places dont 4 JBS

Unité OUEST - 22 places

Unité EST - 26 places dont 4JBS

Espace bureau	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmière Assistantes sociales Secrétaires	Espace bureau	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmières Assistantes sociales Secrétaires
SAE Site Carcassonne HU ASE classique 9 places SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	SAE Villa 7 places SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
SAE site Villeneuve-Minervois HU ASE classique 13 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	SAE site Central Narbonne HU ASE classique 15 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
		Hébergement de stabilisation (JBS) 4 places	Responsable éducatif et social Educateurs* Veilleurs nuit* Maîtresse de maison

Total : 48 places

La SAE est organisée en 2 unités qui disposent d'une capacité d'accueil de 48 places (Capacité bâtiminaire 37).

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a dû, en 2021, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 4 places en Hôtel

5. Les moyens humains :

La composition des 2 unités se veut identique dans la structuration hiérarchique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service d'unité respectif placés eux même sous l'autorité hiérarchique d'un chef de service départemental de la SAE de l'Aude. Les deux chefs de service d'Unité restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : Responsable Educatif et Social, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

6. Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : *« Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».*

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement				
Dépenses	6 726 604,32 €	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €	5 729 895,30 €
Recettes	7 627 196,65 €	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €	6 245 572,90 €
Investissement				
Dépenses	110 349,01 €	44 376,89 €	895 580,54 €	86 314,14€
Recettes	116 134,27 €	99 397,62 €	92 732,90 €	874 653 27 €

7. Un projet bâtimementaire départemental

Pour la SAE de l'Aude, un volet bâtimementaire important est engagé, avec pour objectif de faire évoluer les sites d'hébergement et favoriser la qualité de vie, dans le quotidien des enfants par la mise en place de petites unités de vie. Les principes guidant ces projets bâtimementaires sont de moderniser les accueils permettant de mieux organiser et sécuriser les structures. L'institution a acté le projet d'acquisition d'un bien ou le projet de construction d'un bâtiment qui réponde aux enjeux liés à la prise en charge des mineurs accueillis à la SAE. Pour ce faire 2 M d'euros seront inscrit au PPI du budget annexe de la SAE de l'Aude.

Des études ont démarré courant 2021 et se termineront en 2022. Elles permettront de déterminer les besoins liés à des futurs lieu d'accueil. Ainsi en 2022, la SAE sera fixée quant aux perspectives (achat ou construction). A partir de celles-ci, un calendrier déterminera un déménagement. En attendant, il a été acté fin 2021 des évolutions bâtimementaires transitoires par de la location ou des aménagements temporaire des sites.

Les objectifs généraux du projet restant la mise en œuvre de cadres d'intervention en lien avec les organisations, l'adaptation des référentiels et des accompagner auprès des agents, l'adaptation des locaux afin de satisfaire les conditions de travail et les règles de sécurité pour les mineurs et les agents.

II - Les indicateurs sur l'activité 2021

1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2021 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **11 174 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2021, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 6 493
- Carcassonne : 1 625
- Villeneuve Minervois : 3 056

Pour l'année 2021, le nombre de journées est de 11 174, réparties comme suit :

- ✓ Carcassonne : 1 625 journées
- ✓ Narbonne : 6 493 journées
- ✓ Villeneuve-Minervois : 3 056 journées

	Capacité Théorique CTP 2021	Capacité d'accueil bâtementaire	Taux d'occupation sur valeur théorique	Taux d'occupation capacité bâtementaire
Carcassonne (Unité OUEST)	9	5	49.5%	89%
Villeneuve Minervois (Unité OUEST)	13	12	64.4%	70%
Narbonne (Unité EST)	26	18	70 %	100 %

Encore en 2021, les unités de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour toutes les unités de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2022 tiennent compte de ces adaptations.

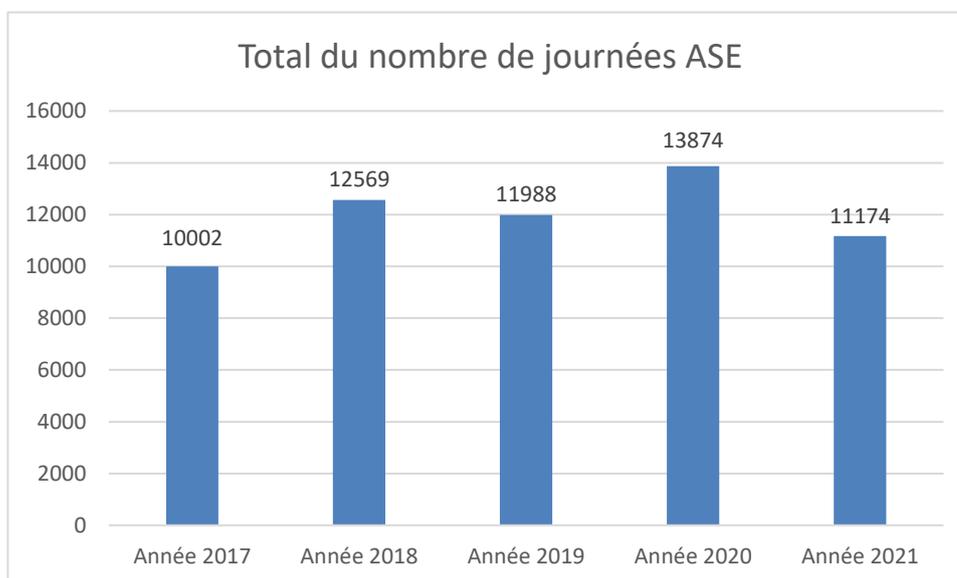
Le total de **11 174 journées** représente une baisse de 3 278 journées par rapport à 2020 (**soit – 22.68 %**).

Cette diminution s'explique par quatre facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités.
- La fin de l'accueil des MNA sur la SAE
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne.
- Une capacité bâtementaire décalée de la capacité théorique

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23,71 %
2021	1 625	0	6 493	0	3 056	0	11 174	-22,68

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874
Année 2021	11 174



2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €	458,95 €

On notera pour 2021 une augmentation importante du prix de journée de la SAE de l'Aude.

Cet effet est dû principalement à deux facteurs importants :

- La fin des recettes de l'état dédiées à l'accueil des MNA
- Des problèmes bâtimentaires important sur Carcassonne qui ont nécessités une réduction significative des accueils et des accompagnements.

3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2021, la SAE de l'Aude a accueilli 112 jeunes. Pour rappel, en 2020, la SAE avait accueilli 371 jeunes, soit une diminution de – 69,81 % en 2021.

Cette diminution s'explique par cinq facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les deux Unités
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières pour le premier semestre
- La fin de la prise en charge des MNA pour le second trimestre
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2021, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des deux Unités s'est élevé à 112 réparti comme suit : 33 à Carcassonne, 33 à Villeneuve-Minervois et 46 à Narbonne.

Cette diminution se caractérise par la baisse du nombre de jeunes MNA accueillis (-35%), notamment due à la fermeture des frontières pendant la période de crise sanitaire.

La diminution globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

112 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2021.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020	2021
Carcassonne	94	55	33
Narbonne	71	66	46
Villeneuve Minervois	345	250	33
	510	371	112

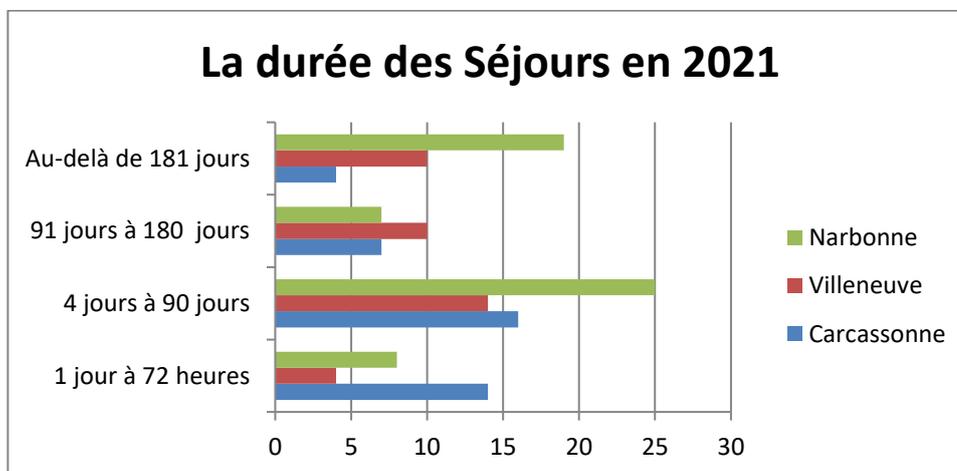
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2020, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2021. **Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2021, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.**

Nombre de mineurs accueillis en 2020 non comptabilisés	2021
Carcassonne	8
Narbonne	13
Villeneuve Minervois	5
	26

4. La durée des séjours :

2021	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 heures	14	4	8
4 jours à 90 jours	16	14	25
91 jours à 180 jours	7	10	7
Au-delà de 181 jours	4	10	19

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 57 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 41 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 57 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 33 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 24% des dérogations réparties comme suit :
 19 à Narbonne, 10 à Villeneuve, 4 à Carcassonne : ce qui représente 10 % pour l'unité de Carcassonne, 26 % pour l'unité de Villeneuve, 32 % pour l'unité de Narbonne.

Durant l'année 2021, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant un handicap. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap :
« constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2021, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé 112 **accueils**.

	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2020	55	29	66
Nombre enfants 2021	33	33	46

Tranches d'âge des enfants accompagnés

2021	Carcassonne		Villeneuve		Narbonne	
0 A 3 ANS	0	0%	1	2.7%	0	0%
4 A 6 ANS	0	0%	9	23,7%	6	10.2%
7 A 9 ANS	0	0%	9	23,7%	7	11.9%
10 A 13 ANS	9	22%	11	29%	13	22%
14 A 16 ANS	23	56%	5	13.2%	27	45.9%
17 A 18 ANS	9	21%	3	7.7%	6	10%
SANS INDICATION					-	

SAE DE NARBONNE – Unité EST

• MDS référentes

Les MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Narbonne sont **Narbonne Ouest** et **Coursan**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont **rattachées à la MDS de Carcassonne centre** avec une durée moyenne de séjour de 496 jours.

Il est à noter que 19 jeunes ont une durée de séjour allant au-delà de 181 jours de placement.

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	1488	496	925j – 547j – 16j
Carcassonne est	2	268	134	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	1036	172	473j – 274j – 55j – 222j – 6j – 6j
Coursan	11	2381	216	733j – 203j – 477j – 99j – 15j – 298j – 274j – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	26	26	26j
Lézignan	8	746	93	75j – 62j – 239j – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	605	100	21j – 306j – 187j – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	2189	199	737j – 468j – 295j – 295j – 49j – 1j – 1j – 39j – 296j – 4j – 4j
Sigean	4	603	150	546j – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	37	5	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

- [Dérogations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	2	66 %	925j – 547j – 16j
Carcassonne est	2	0	0	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	3	50 %	473j – 274j – 55j – 222j – 6j – 6j
Coursan	11	5	45 %	733j – 203j – 477j – 99j – 15j – 298j – 274j – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	0	0	26j
Lézignan	8	1	9 %	75j – 62j – 239j – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	1	16 %	21j – 306j – 187j – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	5	45 %	737j – 468j – 295j – 295j – 49j – 1j – 1j – 39j – 296j – 4j – 4j
Sigean	4	1	25 %	546j – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	0	0	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

Pour l'unité EST, les MDS de Coursan et de Narbonne Ouest bénéficient du plus grand nombre de dérogations de plus de 6 mois. Le taux de dérogation le plus élevé est Carcassonne centre. Ce taux s'explique par l'accueil de deux jeunes accueillis dans le cadre des JBS.

- [Typologie des publics](#)

On note pour l'année 2021 une évolution continue des publics accueillis au sein de la SAE-unité EST, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année encore des enfants qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et des troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, comme en 2020 l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Enfant en danger	30	50.8 %	
Conflit familial	11	18.6 %	
Information préoccupante	2	3.5 %	
Fugue	1	1.7 %	
Echec placement	13	22 %	
Autres (fermeture établissement, Famille d'accueil malade)	2	3.4 %	

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
72h	12	20,3 %	
Accueil provisoire	6	10.2 %	
Accueil modulable	1	1.7 %	
Fugue	0	0 %	
Garde	29	49.1 %	
Mise à l'abri	2	3.4 %	
MNA	0	0 %	
APU	1	1.7 %	
OPP	8	13.6 %	

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Etablissements hors département	1	1.7 %	
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	2	3.4 %	
Famille d'Accueil	12	20.3 %	
Famille d'Accueil hors département	0	0 %	
Famille Naturelle	33	56 %	
Famille Naturelle hors département	0	0 %	
Fugueurs	8	13.6 %	
Autres : Belle-mère, Tiers digne de confiance	3	5 %	

La synthèse fait apparaître que si 61 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 13 % sont des fugueurs et 26 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

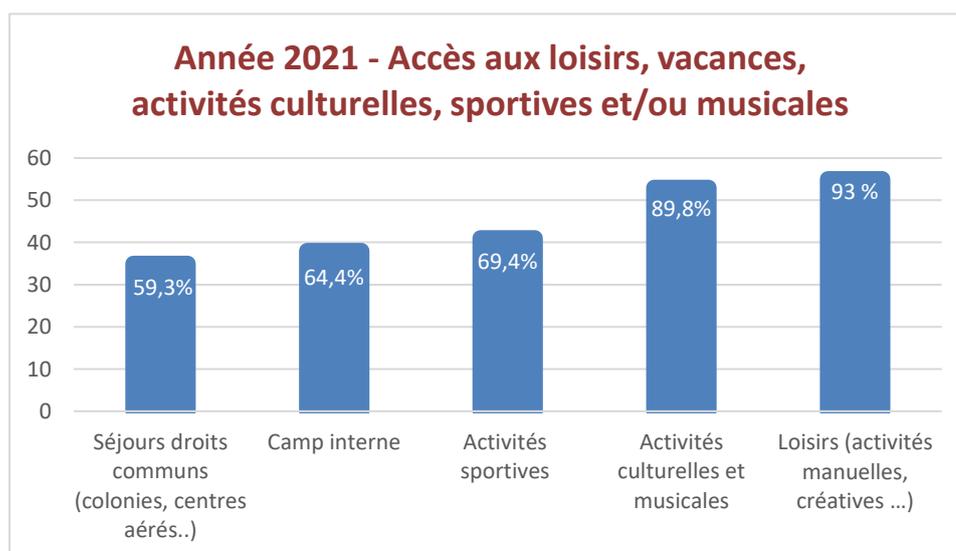
- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Ets Audois	13	22 %	
Ets hors Département	6	10.2 %	
Famille d'accueil	5	8.5 %	
Famille d'accueil Hors dépt	0	0 %	
Famille naturelle	11	18.6 %	
Famille naturelle Hors dépt	0	0 %	
Majeur	3	5.1 %	
Fugue	3	5.1 %	
Dans l'attente d'une orientation	18	30.5 %	

La synthèse fait apparaître que + 30% des enfants accueillis sont dans l'attente d'une orientation adaptée.

- [Programmation Activités de loisirs été 2021](#)

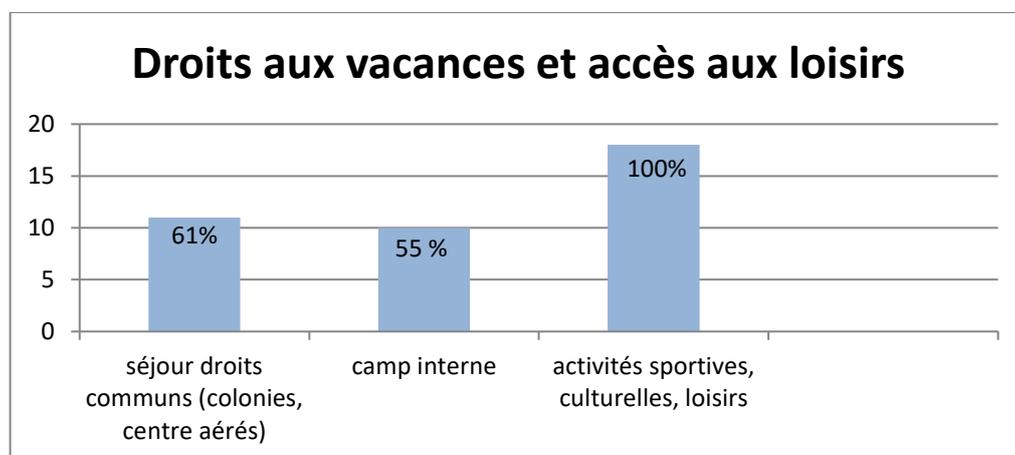
La SAE Unité Est a pour objectif de s'adapter aux besoins de l'enfant en diversifiant les propositions de prise en charge et en garantissant par objectif l'accès aux droits aux loisirs et aux vacances. A ce titre, sur les 59 enfants accueillis sur la SAE Unité Est, **35 ont pu participer à des séjours vacances de type colonies à thèmes** (neige, équitation, eaux vives, ...); **38 ont pu bénéficier de séjours organisés par l'équipe éducative** (Futuroscope, week-end à la neige, parc d'attraction Spirou...); **41 ont pu être inscrits dans des clubs de sport ordinaires** (badminton, natation, football, basketball, rugby, gymnastique ...); **53 ont pu bénéficier de sorties culturelles** de type visites de musée, d'exposition, de sortie au théâtre, cinéma, ... mais également de cours individualisé de musique. A titre d'exemple, des cours de piano encadrés par un professeur diplômé sont proposés pour tous les jeunes le souhaitant et accueillis sur la SAE unité Est. Enfin, **55 enfants ont pu participer à des activités créatives ou manuelles** de type art plastique.



Evaluation de la période estivale 2021

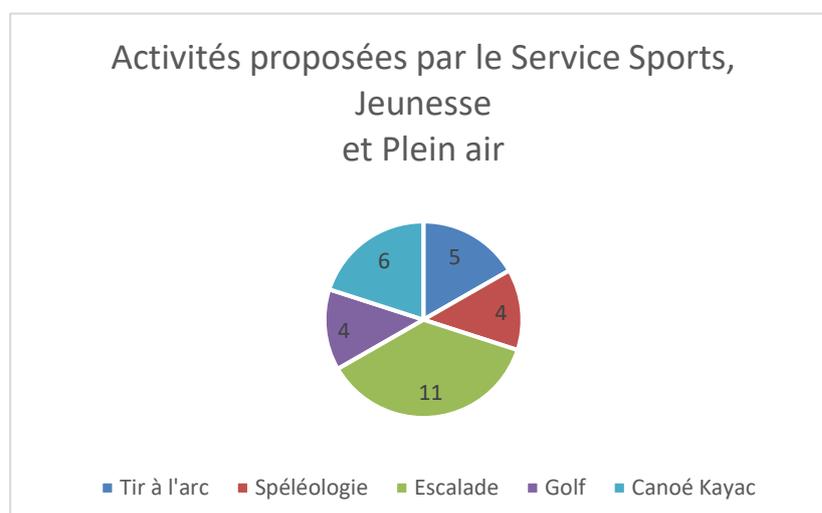
Une programmation pour la période estivale a été mise en œuvre via plusieurs modalités : des séjours de vacances sur des dispositifs de droits communs (colonies, centres aérés) ; des sorties et activités à la journée et des séjours organisés en interne via des « camps ». Un point plus précis est détaillé ci-dessous concernant les 18 enfants accueillis sur cette période.

- **10 enfants (soit 55 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances type « camps internes » via l'organisation de 4 séjours composés de 6 jeunes et 2 adultes en moyenne sur une durée de 4 jours.
- **11 enfants (soit 61 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances via les dispositifs de droits communs.
- **18 enfants (soit 100 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier d'activités culturelles, sportives, ou loisirs (de type canoé, visites culturelles, cinéma, piscine, ballade dans la nature, plage, ...)



Partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air de la Collectivité

Ce droit aux loisirs est également mis en œuvre via un partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air du Département de l'Aude. A ce titre, des activités sportives encadrées par des animateurs diplômés sont mis en œuvre durant toute l'année (tir à l'arc, canoé kayak, golf, escalade, spéléologie, ...).



SAE DE CARCASSONNE – Unité Ouest

• MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Carcassonne est la **MDS de Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont **rattachées à la Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 170 jours relative à une situation

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	108	302	119j -42j -3j -4j -4j -84j -41j – 5j
Carcassonne est	3	0	120	76j – 12j – 32j
Carcassonne ouest	3	48	427	2j – 12j – 413j
Coursan	2	0	222	212j – 10j
Castelnaudary	6	0	703	228j -154j 131j -182j - 4j – 4j
Limoux	7	213	679	69j – 232j -110j – 51j – 144j – 68j – 5j
Lézignan	1	0	17	17j
Narbonne littoral	1	0	170	170j
Narbonne ouest	3	13	27	19j – 6j – 2j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	5	0	11	3j – 2j- 2j – 2j -2j
Sans indication	2	0	5	2j – 3j

- [Dérogations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	1	12.5%	119j -42j -3j -4j -4j -84j -41j – 5j
Carcassonne est	3	0	0%	76j – 12j – 32j
Carcassonne ouest	3	1	33.33 %	2j – 12j – 413j
Coursan	2	1	50 %	212j – 10j
Castelnaudary	6	4	66.67%	228j -154j 131j -182j - 4j – 4j
Limoux	7	3	42.86%	69j – 232j -110j – 51j – 144j – 68j – 5j
Lézignan	1	0	0 %	17j
Narbonne littoral	1	1	100%	170j
Narbonne ouest	3	0	0%	19j – 6j – 2j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	5	0	0%	3j – 2j- 2j – 2j -2j
Sans indication	2	0	0%	2j – 3j

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	16	39.02 %	-5.27 %
Conflit familial	17	41.46 %	+2.89 %
Information préoccupante	1	2.44%	-3.27 %
Echec placement	5	12.20%	+3.63 %
Sans indication	2	4.88 %	+2.02 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	11	26.82 %	=
Accueil provisoire	2	4.88 %	- 50%
Fugue	1	2.44 %	+ 100 %
Garde	14	34.15 %	- 92.86 %
OPP	13	31.71 %	- 11.5 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Etablissements hors département	3	7.32 %	=
Etablissements Aude	2	4.88 %	- 50 %
Famille d'Accueil	5	12.19 %	-200 %
Famille d'Accueil hors département	1	2.44 %	=
Famille Naturelle	27	65.85 %	- 66 %
Famille Naturelle hors département	3	7.32 %	+300 %
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0 %	-100 %
Sans indication	0	0%	- 100 %

La synthèse fait apparaître que 73 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 0 % sont des fugueurs et 26.8 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Ets Audois	11	26.83 %	-127%
Ets hors Département	4	9.76 %	+33 %
Lieux de vie	4	9.76 %	-33 %
Famille d'accueil	3	7.33 %	- 50 %
Famille naturelle	12	29.26 %	- 33 %
Famille naturelle Hors dept	4	9.76 %	+400 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	1	2.44 %	- 66 %
Dans l'attente d'une orientation	2	4.88 %	- 300 %

Il apparait que 12 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

SAE DE VILLENEUVE – Unité Ouest

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, depuis le mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Depuis avril 2021, le site de Villeneuve Minervois accueille des jeunes issus de l'ASE dite traditionnelle

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Villeneuve est **Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 349 jours.

MDS	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	0	257	6j – 108j – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	112	1106	263j – 263j – 183j -7j – 6j – 5j - 128j – 128j -123j
Carcassonne ouest	4	0	249	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0	
Castelnaudary	4	122	264	154j – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	0	316	12j – 12j – 46j – 123j – 123j
Lézignan	0	0	0	
Narbonne littoral	2	222	698	587j – 111j
Narbonne ouest	2	0	624	312j – 312j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	1	0	1	1j

- [Déroations](#)

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	1	10%	6j – 108j – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	6	66.67%	263j – 263j – 183j -7j – 6j – 5j - 128j – 128j -123j
Carcassonne ouest	4	0	0%	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0%	
Castelnaudary	4	1	25%	154j – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	2	40%	12j – 12j – 46j – 123j – 123j
Lézignan	0	0	0%	
Narbonne littoral	2	2	100%	587j – 111j
Narbonne ouest	2	2	100%	312j – 312j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	1	0	0%	1j

Il apparait que cinq jeunes ont été en dérogation de plus de 180 jours.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	23	62.16%	+35%
Conflit familial	5	13.52%	+66%
Sans parent	1	2.70%	
Echec placement	8	21.62%	+60%

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	2	5.40%	200%
Accueil provisoire	19	51.35%	94%
Fugue	0	0%	
Garde	4	10.81%	75%
OPP	11	29.74%	-47%
DEAP	1	2.70	

• [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	1	2.70%	100%
Etablissements Aude	1	2.70%	-0.66%
Famille d'Accueil	2	5.40%	-0.66%
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	32	86.50%	+39%
Famille Naturelle hors département	1	2.70%	
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

• [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	4	10.81%	-50%
Ets hors Département	0	0%	
Lieux de vie	0	0%	
Famille d'accueil	2	5.40%	-2.5%
Famille naturelle	18	48.65%	+80%
Famille naturelle Hors dépt	0	0%	
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	
Dans l'attente d'une orientation	13	35.14%	+225%

La synthèse fait apparaître que 18 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

L'unité a connu beaucoup d'évolution et de perturbation sur l'année 2021 :

- L'unité OUEST existe comme entité depuis le CTP du mois d'avril 2021,
- Le site de Villeneuve Minervoise a vu son activité modifiée en passant d'un public strictement MNA à un public de jeunes enfants majoritairement âgé entre 3 ans et 12 ans. L'adaptation s'est passée dans des conditions complexes avec la situation sanitaire mais le site a répondu présent aux attentes. La modification d'activité a permis d'avoir sur la SAE un lieu pouvant accueillir une tranche d'âge très jeune avec de nombreuses sollicitations et de répondre à la fois aux accueils d'urgences pour les plus petits mais aussi aux nombreuses ruptures de placement concernant ce public.
- Le site de Carcassonne a connu des changements importants avec une réduction du nombre d'accueil et de professionnels intervenant sur le site. Depuis le mois de juin, des déménagements successifs et la fin du site de Carcassonne avec le positionnement des missions sur une villa pouvant accueillir 4 jeunes a entraîné de facto une baisse d'activité.

Etant données les modifications successives de l'unité OUEST, il est complexe de faire une analyse précise de l'activité concernant l'année 2021.

Conclusion

L'année 2021 a d'abord été marquée par la continuité d'une crise sanitaire sans précédent. Dans cet environnement, la SAE de l'Aude a dû faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir une continuité de service public de qualité.

De façon significative, l'activité de la SAE de l'Aude a baissé durant cette année 2021. Ce constat est dû principalement à la délégation au secteur associatif de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Pour autant, dans un contexte complexe, la SAE de l'Aude est rentrée de plein pied dans une phase de construction dynamique qui a vocation à adapter son fonctionnement aux besoins de chaque enfant accueilli. Les objectifs généraux définis par le projet de service ont commencé à se mettre en œuvre durant le second semestre de cette année 2021. Courant 2022, les évolutions nécessaires, qu'elles soient d'ordre bâtementaire, financier ou statutaire se poursuivront. Ainsi, la SAE de l'Aude continuera à assurer pleinement et fièrement sa mission de service public dans l'intérêt supérieur des enfants accueillis.

LA PROPOSITION

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène SANDRAGNE

Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2021**Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude**

Chef de Service de la SAE de l'Aude	A	1 poste cadre socio-éducatif
--	---	------------------------------

Services Généraux

Gestionnaire financier	B	1 poste rédacteur
------------------------	---	-------------------

Secrétaire	C	1 poste de secrétaire
------------	---	-----------------------

Total		3 postes permanents
-------	--	----------------------------

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2021

Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsables Educatif et Social et social	A	2 postes de responsable éducatif
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	} 11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur
	C	1 poste d'adjoint administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	3 postes de veilleur de nuit
	A	1 poste d'infirmière
Ouvrier polyvalent	C	1 poste de maîtresse de maison
	C	1 poste d'agent d'entretien
Total		25 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2021

Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable éducatif et social et social	A	3 postes de responsable éducatif

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	} 33 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Evaluation – Projets individualisés		

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE – ASS
---	---	--------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
-------------------------	---	---------------------

Services Généraux

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
--------------------	---	-----------------------------

Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs
-----------------	---	---------------------------

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	13 postes de veilleurs de nuit
--	---	--------------------------------

	A	2 postes d'infirmière
--	---	-----------------------

	C	3 postes de maîtresse de maison
--	---	---------------------------------

Total		61 postes permanents
--------------	--	-----------------------------

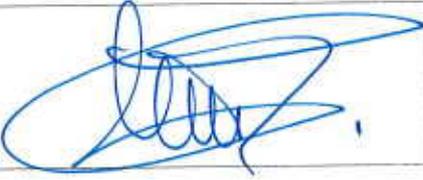
Annexe Organigramme Unité de Villeneuve Minervois – Postes permanents au 31/12/2021

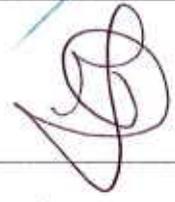
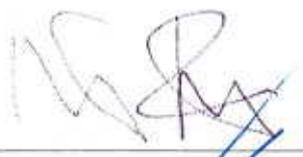
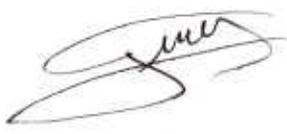
Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable Educatif et Social	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	} 15 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	1 poste Adjoint Administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	5 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	1 poste d'infirmière ou aide-
	C	1 poste de maîtresse de maison
Total		22 postes permanents

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

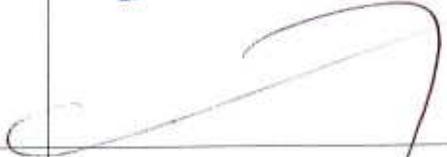
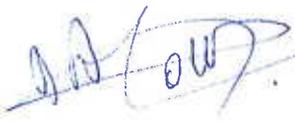
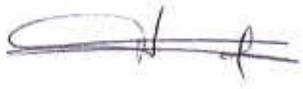
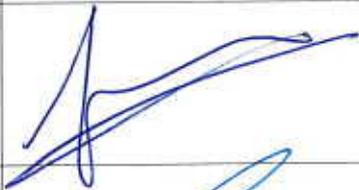
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B25-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

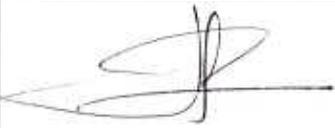
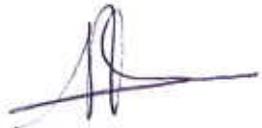
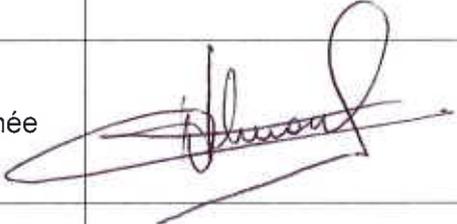
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B25-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	